

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

**Recension de l'ouvrage : "L'article 3 du traité UE : Recherche sur une exigence de cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne", Bruxelles, Bruylant, 2009, 859 p.**

Adam, Stanislas

*Published in:*  
R.T.D.E.

*Publication date:*  
2010

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Adam, S 2010, 'Recension de l'ouvrage : "L'article 3 du traité UE : Recherche sur une exigence de cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne", Bruxelles, Bruylant, 2009, 859 p.', *R.T.D.E.*, p. 256-258.

### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

nisation, laissée à la discrétion des Etats, est également source d'hétérogénéité dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice. L'auteur constate cependant l'émergence d'une culture judiciaire commune faisant prévaloir l'intérêt de la coopération sur l'intérêt national. En conclusion, Mme Bot préconise un renforcement des pouvoirs du juge européen : ceux de la Cour de justice certes, mais également la création d'une juridiction pénale spécialisée. Il s'agit là d'une proposition séduisante au moment où tous les regards semblent tournés vers le futur ministère public européen

Pascal BEAUVAIS  
Professeur à l'Université de Poitiers

## V. – RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION

### I. BOSSE-PLATIÈRE, *L'article 3 du Traité UE : Recherche sur une exigence de cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, coll. droit de l'Union européenne – Thèses (n° 11), 2009, 859 pages.

Cet ouvrage constitue la version publiée d'une thèse de doctorat défendue à l'Université de Rennes I. Son objectif est d'examiner l'exigence de cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne, telle qu'elle était inscrite à l'article 3 UE jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. La démonstration met en lumière les deux fonctions complémentaires de cette exigence. La première est de pallier la fragmentation de l'action extérieure de l'Union, due notamment à la spécificité institutionnelle des anciens deuxième et troisième piliers, à la diversité des domaines d'intervention de la Communauté européenne sur le plan extérieur, ainsi qu'à la complexité de la répartition verticale des compétences entre cette dernière et ses Etats membres. La seconde, caractérisée par une approche davantage dynamique et finaliste, est de contribuer à l'affirmation de l'Union sur la scène internationale.

Dans son introduction, l'auteur souligne le déficit de cohérence structurelle qui résulte du Traité de Maastricht et qui est à l'origine d'un déséquilibre entre le processus d'intégration communautaire et le développement de l'Union européenne. Ce déficit rendait nécessaire une cohérence opérationnelle, promue par l'insertion d'une disposition spécifique à cet effet dans le droit primaire. La plupart des questions de recherche s'articulent autour de l'interrogation suivante : le principe de cohérence présente-t-il une nature « essentiellement incantatoire » ou, au contraire, existe-t-il un décalage sensible entre l'exigence de cohérence et la réalité, à savoir celle du mode d'organisation des compétences et de la pratique de l'action extérieure de l'Union ?

La première partie s'articule autour de deux titres, consacrés respectivement à la référence à la cohérence de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union et à l'unicité du cadre institutionnel chargé de veiller à celle-ci. Un remarquable effort de systématisation des multiples manifestations de la cohérence doit être souligné, que ce soit au travers de l'action des institutions politiques de l'Union ou encore de la jurisprudence de la Cour de justice. Isabelle Bosse-Platière démontre ainsi que, jusqu'il y a peu, l'enchevêtrement des compétences externes de l'Union et de la Communauté, sans véritable effort de rationalisation, ne fournissait pas les conditions structurelles minimales à la cohérence du droit des relations extérieures. Le Traité constitutionnel – et, à sa suite, le Traité de Lisbonne – apporte un changement essentiel sur ce plan puisque, tout en conservant certains facteurs d'incohérence, il procède à une refonte et une unification de la structure institutionnelle de l'Union. Dans l'articulation spécifique des compétences externes, tant sur le plan horizontal que vertical, l'auteur identifie néanmoins d'autres sources d'incohérences, que la seule exigence contenue à l'ancien article 3 UE ne semble pas suffire à résorber. Font l'objet d'un examen minutieux, à cette fin, les contours incertains des compétences communautaires, sur lesquelles les Etats membres tentent de conserver un contrôle, de même que la délicate question de leur rapport à la politique étrangère et de sécurité commune. A cette occasion, Isabelle Bosse-Platière ne manque pas de souligner le risque d'une instrumentalisation des relations extérieures de la Communauté européenne par la PESC, que la seule Cour de justice n'est pas apte à éviter, et à laquelle la dernière réforme institutionnelle ne met pas

fin. Les développements consacrés depuis lors à la question par la Cour, en particulier dans l'arrêt *CEDEAO*, ne font que confirmer son importance.

Dans la seconde partie, Isabelle Bosse-Platière démontre que la fonction dynamique de l'exigence de cohérence contribue à l'affirmation de la spécificité de l'Union sur la scène internationale, par un renforcement de son unité d'action. Une pleine consécration de cette fonction plaide toutefois, entre autres, pour la mise sur pied de mécanismes d'évaluation objective des résultats d'une coopération avec un pays tiers, de telle sorte que puissent être envisagées des réactions équilibrées et cohérentes face à des violations de la conditionnalité. S'il est admis que « les incohérences sont inhérentes à un système pluraliste et démocratique », voire même qu'elles sont parfois « souhaitables », certaines conditions de nature institutionnelle sont pourtant indispensables au développement harmonieux de l'action extérieure de la CE ou, aujourd'hui, de l'Union. Le Traité constitutionnel et le Traité de Lisbonne sont porteurs d'espoirs à cet égard.

La cohérence entre les actions externes passe en outre, nécessairement, par une hiérarchisation des objectifs des politiques extérieures de l'Union. Une telle démarche contribuerait à accroître l'effectivité de celles-ci et la visibilité de l'Union sur la scène internationale, sa capacité à définir et à mettre en œuvre des stratégies globales constituant « un élément de la reconnaissance par les tiers de sa spécificité ». Une telle mise en cohérence de l'action de l'Union sur la scène internationale est toutefois rendue complexe par la subsistance des Etats membres comme sujets et acteurs indépendants du droit international public. L'exigence de cohérence se veut alors le reflet de la spécificité et de la complexité de la structure institutionnelle de l'Union et de l'indispensable complémentarité de ses politiques externes et de celles des Etats membres qui la composent.

L'auteur clôt sa démonstration par une analyse approfondie de la problématique de la représentation internationale de l'Union. Défendant l'unité de cette dernière par le renforcement de la solidarité des acteurs institutionnels et étatiques, elle plaide pour l'insertion de prescriptions explicites dans les traités, fixant les modalités de mise en œuvre d'une coopération étroite entre les Etats membres et l'Union dans les domaines de compétence partagée. Isabelle Bosse-Platière conclut, plus généralement, que la dimension évolutive ou dynamique de la cohérence n'encourage pas sa consécration comme principe général du droit de l'Union, susceptible d'un contrôle juridictionnel au sens ordinaire du terme. S'il en allait autrement, les acteurs politiques seraient privés de leur légitime marge de manœuvre, dont l'exercice est régulièrement soumis à l'appréciation des électeurs. Le renforcement de la cohérence et, par voie de conséquence, l'affirmation de l'Union comme acteur sur la scène internationale, passe davantage par un usage plus approprié et créatif des multiples principes, instruments et mécanismes dont l'Union dispose déjà.

Il convient de noter que cette thèse a été rédigée et préparée pour la publication à une époque où le sort du traité établissant une Constitution pour l'Europe n'était pas encore définitivement fixé. *A fortiori*, l'auteur n'a-t-elle dès lors pas eu l'occasion de se pencher spécifiquement sur le Traité de Lisbonne dans son analyse de la cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne. Ceci n'empêche pas les analyses minutieuses du traité constitutionnel proposées par Isabelle Bosse-Platière, notamment au sujet du président du Conseil de l'UE, du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que du service des relations extérieures, de conserver l'essentiel de leur pertinence au regard des nouvelles dispositions des Traités sur l'Union européenne et sur le fonctionnement de l'Union européenne, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. La répartition sibylline des attributions de ces différents acteurs institutionnels est soulignée, et par là même l'ambiguïté des intentions des rédacteurs du traité constitutionnel quant à l'affirmation de l'Union sur la scène internationale. Tout au plus aurait-il été souhaitable, pour une publication si récente, que soit épargné au lecteur l'effort d'une conversion systématique des articles du Traité constitutionnel avec ceux du Traité de Lisbonne. La manipulation de cet ouvrage volumineux est facilitée par un index thématique, que l'on aurait toutefois souhaité plus élaboré.

L'un des apports majeurs de cette thèse est la démonstration proposée du décalage entre les intentions affichées en matière de cohérence, tant en termes de formulation constitutionnelle que d'organisation institutionnelle et d'opérabilité, et les concrétisations de cette exigence dans la pratique. Souvent affirmée, mais rarement démontrée avec une telle précision, l'incohérence liée à la multiplication des acteurs susceptibles d'influer sur l'action ex-

térieure de l'Union fait l'objet d'une analyse critique et cinglante lorsque cela est nécessaire. Il convient aussi de souligner le traitement tout en nuances des différentes questions de recherche soulevées, que seule permettait une mise en perspective approfondie de la pratique des acteurs du droit des relations extérieures. Cette démarche se révèle particulièrement utile et souvent novatrice, s'agissant de l'étude de la conditionnalité, des clauses sectorielles de cohérence, ou encore des mécanismes financiers de la politique extérieure de l'Union. Outre qu'elle suggère plusieurs formules originales, la thèse d'Isabelle Bosse-Platière recèle une analyse documentaire exceptionnelle, non seulement fondée sur des instruments juridiques, mais aussi d'innombrables documents politiques, émanant ou non des institutions de l'Union. Lucide quant à la dernière réforme institutionnelle de l'Union, l'auteur de l'ouvrage commenté ne tombe pas pour autant dans le piège d'un scepticisme prospectif. A l'image de l'ensemble du processus d'intégration communautaire, la pleine consécration de l'Union sur la scène internationale, qui passe par un renforcement de la cohérence, s'inscrit dans une perspective évolutive et nécessairement inachevée.

Pour conclure, l'ouvrage d'Isabelle Bosse-Platière fournit aux institutions et, plus généralement, à tous les acteurs et analystes du droit des relations extérieures, un outil de qualité sur les pistes à explorer en vue d'un développement plus harmonieux de la personnalité internationale de l'Union. De cette façon, il alimente la réflexion scientifique qui accompagne le vœu exprimé dans la Déclaration de Laeken de « faire de l'Union un facteur de stabilisation et un repère dans le monde nouveau, multipolaire ».

Stanislas ADAM

## II. – Articles de droit européen.

### *Liste indicative des revues de référence*

- RTD eur* : Revue trimestrielle de droit européen  
*Europe* : Europe  
*Cah. dr. eur.* : Cahiers de droit européen  
*RMCUE* : Revue du marché commun et de l'Union européenne  
*Rev. aff. eur.* : Revue des affaires européennes  
*RDUE* : Revue du droit de l'Union européenne  
*CMLR* : Common Market Law Review  
*European Public Law* : European public law  
*ELJ* : European Law Journal  
*ELR* : European Law Review  
*ECLR* : European Competition Law Review  
*Europarecht* : Europarecht  
*RTD com* : Revue trimestrielle de droit commercial  
*RTD civ* : Revue trimestrielle de droit civil  
*RTDH* : Revue trimestrielle des droits de l'homme  
*AJDA* : Actualité juridique du droit administratif  
*RRJ* : Revue de la recherche juridique, droit prospectif  
*RGDIP* : Revue générale de droit international public  
*JDI* : Journal de droit international  
*JCP* : La semaine juridique  
*RD publ.* : Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger  
*JDE* : Journal de droit européen  
*RFAP* : Revue française d'administration publique  
*RFDA* : Revue française de droit administratif  
*RD fisc.* : Revue de droit fiscal  
*RFDC* : Revue française de droit constitutionnel

(\*) Bibliographie établie par Julie Dupont-Lassalle, Docteur de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).